



Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo se félicite une fois de plus, des progrès significatifs obtenus dans le cadre de l'universalisation de la Convention sur les armes à sous munitions depuis son entrée en vigueur en 2010.

Convaincus qu'un monde paisible où les questions de développement économique et social constitueraient la préoccupation majeure pour les Gouvernements, le Congo attache une grande importance quant à l'application universelle de cette convention.

C'est pourquoi, notre participation à différentes rencontres organisées à cet effet a toujours été constante.

Monsieur le Président,

Lors de la 4^{ème} Assemblée des Etats parties à Lusaka, plusieurs décisions importantes avaient été adoptées, entre autres la création d'une unité d'appui à la mise en œuvre (ISU) de la Convention prenant en compte la nécessité d'une période transitoire d'une année avec un transfert progressif des compétences. Le processus de transition devrait s'achever à la prochaine réunion des Etats Parties.

C'est pourquoi, le Congo soutient le travail réalisé par la présidence et apprécie positivement les consultations menées en vue de la mise en œuvre des décisions de Lusaka.

A cet effet, la signature du mémorandum avec le Centre de déminage humanitaire pour donner une base juridique à l'unité d'appui se révèle aujourd'hui comme une nécessité. L'objectif à moyen terme étant de rendre opérationnelle, ladite unité avant

*Ambassade de la République du Congo auprès
de la Confédération Suisse*



*Mission Permanente de la République du Congo
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève,
de l'Organisation Mondiale du Commerce et des
autres Organisations Internationales en Suisse*

la 5^{ème} Assemblée des Etats parties qui se tiendra en septembre prochain au Costa Rica.

En outre, le processus de sélection de candidatures devrait être transparent en vue d'aboutir naturellement à la nomination du Directeur de l'ISU, devant assurer la permanence, se présente comme une autre exigence afin de s'approprier la convention et ainsi installer une administration fonctionnelle.

Le Congo exprime tout son soutien à l'interdiction des armes à sous munitions et saisira toutes les occasions pour promouvoir la CCM.

De même, il assure la présidence de son appui à mettre en œuvre les conclusions de Lusaka, notamment le règlement de la question du financement de l'ISU.

Je vous remercie.